

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

<u>DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u> SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres

48

Nombre de membres

Nombre de délégués :

du Conseil

qui se trouvent

- présents :

TOTAL

39

Communautaire:

en fonction :

- représentés :

4

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

48

Membres présents :

Wellibres presents .		
Pour la commune d'ALTORF :	Pour la commune d' ERGERSHEIM :	Pour la ville de MUTZIG :
M. Bruno EYDER, Maire	Mme Marianne WEHR, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	M. Denis TOURNEMAINE , Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM :	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :	M. Marc DECKERT, Adjoint
M. Pascal GEHIN, Maire	M. Eric FRANCHET, Maire	-
[=0]	Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun.
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER :	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
M. Laetitia MARTZ, Maire	M. Pierre THIELEN, Maire	
M. Fabien SCHMITT, Adjoint	3	
Pour la commune de DINSHEIM/BR. :	Pour la commune d'HEILIGENBERG :	Pour la commune de NIEDERHASLACH:
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	24	M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la commune de DORLISHEIM :	Pour la ville de MOLSHEIM :	Pour la commune d'OBERHASLACH:
M. Gilbert ROTH, Maire	M. Laurent FURST, Maire	M. Jean BIEHLER, Maire
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	s
	M. Philippe HEITZ, Adjoint	
Pour la commune de DUPPIGHEIM :	<u>a</u>	Pour la commune de SOULTZ-BAINS :
M. Julien HAEGY, Maire	(章	M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de DUTTLENHEIM :	Mme Christelle WAGNER-TONNER,	Pour la commune de STILL :
M. Alexandre DENISTY, Maire	Adjointe	M. Alexandre GONCALVES, Maire
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	Mme Chantal SITTLER, Adjointe
Adjointe	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	Pour la commune de WOLXHEIM :
ja	-	M. Adrien KIFFEL, Maire
		Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe
		IVITTE MACHAILE DISCHLEN, AUJUITTE

Membres représentés :

M. David PAULY
Mme Sandrine HIMBERT
Mme Sylvie TETERYCZ
M. Gilbert STECK

ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT ayant donné procuration à M. Martial HELLER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

Membre excusé:

Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET: FINANCES ET BUDGET - FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS: TARIFS DE VENTE D'EAU, A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

N° 24-94

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 23-113 du 21 décembre 2023, fixant les tarifs de vente d'eau potable pour l'exercice 2024 ;

VU sa délibération N° 20-76 du 8 octobre 2020 décidant notamment de reprendre l'exercice de la compétence Eau Potable au titre des Communes de DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM et ERNOLSHEIM-BRUCHE au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, à compter du 1^{er} janvier 2021;

CONSIDERANT qu'à l'occasion des tractations à ce titre, il avait été suggéré :

- d'une part, de lisser les tarifs de vente d'eau des Communes en question sur les tarifs des autres Communes de la Communauté de Communes sur une durée de 10 ans,
- d'autre part, d'ajuster, dès 2021, les tranches de la part proportionnel sur ceux applicables à la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT la volonté politique tendant à la préservation de la ressource en eau, et ainsi inciter les usagers à réduire leur consommation ;

ESTIMANT par conséquent opportun de supprimer la dégressivité aussi bien de la redevance d'assainissement que des tarifs de la vente d'eau ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 5 décembre 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

par 41 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS fixe

- ✓ les tarifs de vente d'eau potable, pour l'exercice 2025, aux quotités suivantes :
 - sur le territoire des Communes de ALTORF, AVOLSHEIM, DACHSTEIN, DINSHEIM-sur-BRUCHE, DORLISHEIM, ERGERSHEIM, GRESSWILLER, HEILIGENBERG, MOLSHEIM, MUTZIG, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH, SOULTZ-les-BAINS, STILL et WOLXHEIM:

a) Part proportionnelle	Prix en Euros H.T./m³
Tarif unique en € HT par m³	1,26
b) Part fixe par an	Euros H.T.
Compteurs de 15 à 20 mm	57,13
Compteurs de 25 à 30 mm	122,01
Compteurs de 40 mm	177,05
Compteurs de 50 mm	485,02
Compteurs de 60 à 70 mm	643,33
Compteurs de 80 à 90 mm	773,80
Compteurs de 100 mm	1048,95

> sur le territoire des Communes de DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM et ERNOLSHEIM-BRUCHE (ancien territoire BRUCHE-SCHEER au sein du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle):

a) Part proportionnelle	Prix au m³ en Euros H.T.
de 1 à 50 000 m³ par an	0,95
plus de 50.001 m ³ par an	0,57
b) Part fixe par an	Prix en Euros H.T.
Compteurs de 15 à 20 mm	46,38
Compteurs de 25 à 30 mm	96,00
Compteurs de 40 mm	141,13
Compteurs de 50 mm	358,76
Compteurs de 60 à 70 mm	493,15
Compteurs de 80 à 90 mm	594,72
Compteurs de 100 mm	806,43

√ les frais d'accès au réseau à 250,00 € H.T., soit 300,00 € T.T.C. par compteur, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Laurent FURST

Le secrétaire de séance,

Alain VON WIEDNER

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 20 décembre 2024
- publication sur le site internet le : 20 décembre 2024

Acte à classer

DE-24-94

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST

ASCL_2_2024-12-20T15-10-22.00 (MI257992257)

Identifiant unique de l'acte

067-246701064-20241219-DE-24-94-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

FINANCES ET BUDGET - FIXATION DES TARIFS DE

PUBLICS: TARIFS DE VENTE D'EAU, A COMPTER

2025

Date de décision : 19/12/2024

1ER JANVIER Certifié

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

24-94 FB FIXATION TARIFS

Multicanal: Non

REDEVANCE EAU AU 1ER JANVIER

25.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 20/12/24 à 15:10 Date 20/12/24 à 15:10 Par GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine
Par GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 15:26